

Tours, le 27 octobre 2023

Objet : Nouveau Contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 »
Lancement Appel à projets 2024

P.J : 1 dossier documentaire

Madame, Monsieur,

La Politique de la ville est une politique publique circonscrite aux quartiers en difficultés, co-pilotée par la Préfecture d'Indre-et-Loire et Tours Métropole Val de Loire, en partenariat étroit avec les villes de Tours, Joué-lès-Tours, Saint-Pierre-des-Corps et La Riche. Elle vise à réduire les inégalités persistantes entre les quartiers prioritaires et les autres territoires métropolitains. C'est une politique territorialisée, partenariale et contractuelle qui, pour atteindre ses objectifs, s'appuie sur de nombreux signataires institutionnels, dont la Région Centre Val de Loire, le Département d'Indre-et-Loire, les acteurs associatifs et les habitants.

« Engagements Quartiers 2030 » est pour la période 2024-2030, le nouveau dispositif contractuel de référence de cette politique publique menée sur les dix quartiers prioritaires de la Métropole de Tours. Il vient rénover et renforcer les Contrats de ville signés depuis 2015 pour poursuivre cette stratégie de réduction des inégalités.

Chaque année, un appel à projets vise à faire émerger et soutenir des initiatives au bénéfice des habitant-e-s des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Ces nombreuses initiatives contribuent à répondre aux objectifs du Contrat de ville et plus particulièrement, à ses axes prioritaires. Après évaluation de la démarche, les priorités de l'appel à projet 2024 ont été actualisées afin de poursuivre la mobilisation de l'ensemble des acteurs de la politique de la ville :

- Renforcer l'accompagnement de l'enfant dans toute son évolution, de la petite enfance à l'adolescence, par un soutien renforcé (soutien à la parentalité, réussite éducative, continuité éducative), une ouverture sur le monde (culture, sports), ainsi qu'une coordination consolidée des co-éducateurs (parents, animateurs, enseignants...)
- Rapprocher le demandeur d'emploi du monde économique en favorisant l'articulation offre d'emploi disponible/formation/demande d'emploi ainsi que l'insertion professionnelle
- Renforcer l'accès aux droits et la levée des freins à l'insertion pour accompagner au mieux les ménages fragiles : apprentissage de la langue, accès aux services numériques, santé mentale... ;
- Accentuer la lutte contre le sentiment d'insécurité, notamment par le renforcement de la présence humaine et les actions de prévention.
- Améliorer le cadre de vie en impliquant les habitants dans l'évolution de leur environnement

Vous noterez également qu'une **attention particulière** sera portée aux projets proposant notamment :

- Des rencontres et activités interquartiers afin de prévenir les phénomènes de rixes.
- Des activités en soirée, en week-ends et pendant les vacances scolaires afin de permettre au plus grand nombre de bénéficier d'actions mais aussi d'animer l'espace public durant ces périodes.
- **Des activités en juillet et août 2014 devant être maintenues** permettant de faire de la période estivale un temps de renforcement du lien social, de divertissement et de respiration pour la population.
- Des activités mixtes et intergénérationnelles mais aussi dédiées aux jeunes filles, aux femmes et aux familles

Si vous souhaitez répondre à cet appel à projets, vous êtes invités à prendre contact, en amont du dépôt de votre dossier et en premier lieu avec le chargé de projet « politique de la ville » des collectivités (Villes ou Métropole) et avec les délégués du Préfet des territoires concernés. Le Service « politique de la ville » de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités est également à votre disposition.

Vous trouverez, ci-joint, le règlement de l'appel à projet explicitant la procédure de dépôt et d'instruction des dossiers, ainsi que la liste des différents interlocuteurs susceptibles de vous accompagner. Les documents afférents sont consultables et téléchargeables sur les sites internet des collectivités, ainsi qu'à l'adresse suivante :

<http://indre-et-loire.gouv.fr/Politiques-publiques/Solidarite-et-populations-vulnerables/Politique-de-la-ville/Le-contrat-de-ville-de-Tours-Metropole-Val-de-Loire>

Les dossiers de demande de subvention devront obligatoirement être transmis par voie dématérialisée, avant **le 8 décembre 2023** en les saisissant sur le site suivant :

<https://usager-dauphin.cget.gouv.fr>

Nous vous remercions par avance de vos propositions. La politique de la ville ne peut se faire sans vous, aux côtés des acteurs institutionnels et de l'ensemble des professionnels de terrain. L'année 2023 étant une année de transition, l'élaboration du nouveau contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 » est en cours, il sera effectif en 2024 et comportera des objectifs actualisés grâce à vos nombreuses contributions lors des Assises de la politique de la ville qui se sont tenues le 17 octobre 2023.


Le Préfet d'Indre-et-Loire



Patrice LATRON

Le Président de Tours Métropole

Val de Loire



Frédéric AUGIS